



Communiqué de presse



Le 31 mars 2020

COVID-19 stade 3: Point de situation en Ariège

La préfète de l'Ariège réunit chaque jour, depuis le 2 mars 2020, une équipe opérationnelle départementale pour coordonner les mesures de lutte contre la pandémie Covid-19, elle est en lien étroit avec les élus du département.

Point de situation du 31 mars 2020

Violences intrafamiliales en période de confinement

Accompagnement et prise en charge des victimes en Ariège

Les forces de police et de gendarmerie en Ariège font le constat commun de la hausse des violences intrafamiliales en cette période de confinement. Le confinement peut accentuer la violence de certaines personnes et rendre plus difficile pour les victimes l'alerte des services de secours ou des associations.

L'accompagnement et la prise en charge des victimes de violences conjugales et intrafamiliales reste une priorité des services de l'État en Ariège et du Parquet. C'est pourquoi les partenaires habituels de l'aide aux victimes de violences sexistes en Ariège ont mis en place, dès les premiers jours de la crise du Covid 19 en Ariège, un dispositif d'accompagnement à distance des victimes : permanence téléphonique, dispositif d'appui territorial sur l'est et l'ouest du département et mise en place d'une cellule de vigilance interprofessionnelle.

Les associations d'aide aux victimes animées par des professionnelles spécifiquement formées à la problématique des violences sexistes et intrafamiliales, se sont organisées pour continuer l'accompagnement et l'orientation à distance des victimes : permanence téléphonique, dispositif d'appui territorial sur l'est et l'ouest du département et mise en place d'une cellule de vigilance interprofessionnelle.

Les numéros d'accueil, d'écoute, d'orientation et d'accompagnement sont ceux des associations Volonté de femmes en Ariège et du Centre d'information sur les droits des femmes et des familles. Les permanences téléphoniques sont assurées aux horaires et lieux habituels des accueils de jour :

- Lavelanet /Pays d'Olmes/Mirapicien : 06 52 75 36 36
- Saint Girons / Couserans : 06 52 75 36 36
- Foix /Pays de Foix -Haute Ariège : 06 72 98 85 11
- Pamiers / Basse Ariège – Arize - Lèze : 07 83 19 45 46 lundi mardi jeudi vendredi 10h à 16h
- Contact possible également par mail sur : contact@vfa09.org

Dans le contexte actuel, il est primordial que les victimes ne se sentent pas isolées. Elles doivent savoir que leur parole peut s'exprimer et que les forces de sécurité, gendarmerie et police, ou les associations restent à leur écoute. Le confinement ne fait en rien obstacle au démarrage d'une procédure de signalement ou d'un accompagnement qui peut aller d'un simple échange à la mise en œuvre d'un hébergement d'urgence.

Une affiche d'information sur le dispositif organisé par les services de l'État en Ariège, téléchargeable sur le site Internet de la préfecture, <http://www.ariège.gouv.fr/Actualites/Violences-intrafamiliales-en-periode-de-confinement>, a été diffusée à l'ensemble des maires du département et devrait dans les jours qui viennent être apposée dans les pharmacies ainsi que les commerces alimentaires.

Plateforme de signalement des violences



VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES, RÉAGIR PEUT TOUT CHANGER

17

Appeler Police Secours

Victimes et/ou témoins, composer le 17 en cas d'urgence.



Appeler le 3919

Pour recevoir de l'aide anonymement et gratuitement.



Signaler en ligne

Pour signaler une violence anonymement et gratuitement 24/7.

<https://arretonslesviolences.gouv.fr/>

Service départemental de la communication interministérielle

pref-communication@ariège.gouv.fr

[Facebook](#) [Twitter](#)

